

Règlement local de publicité communal

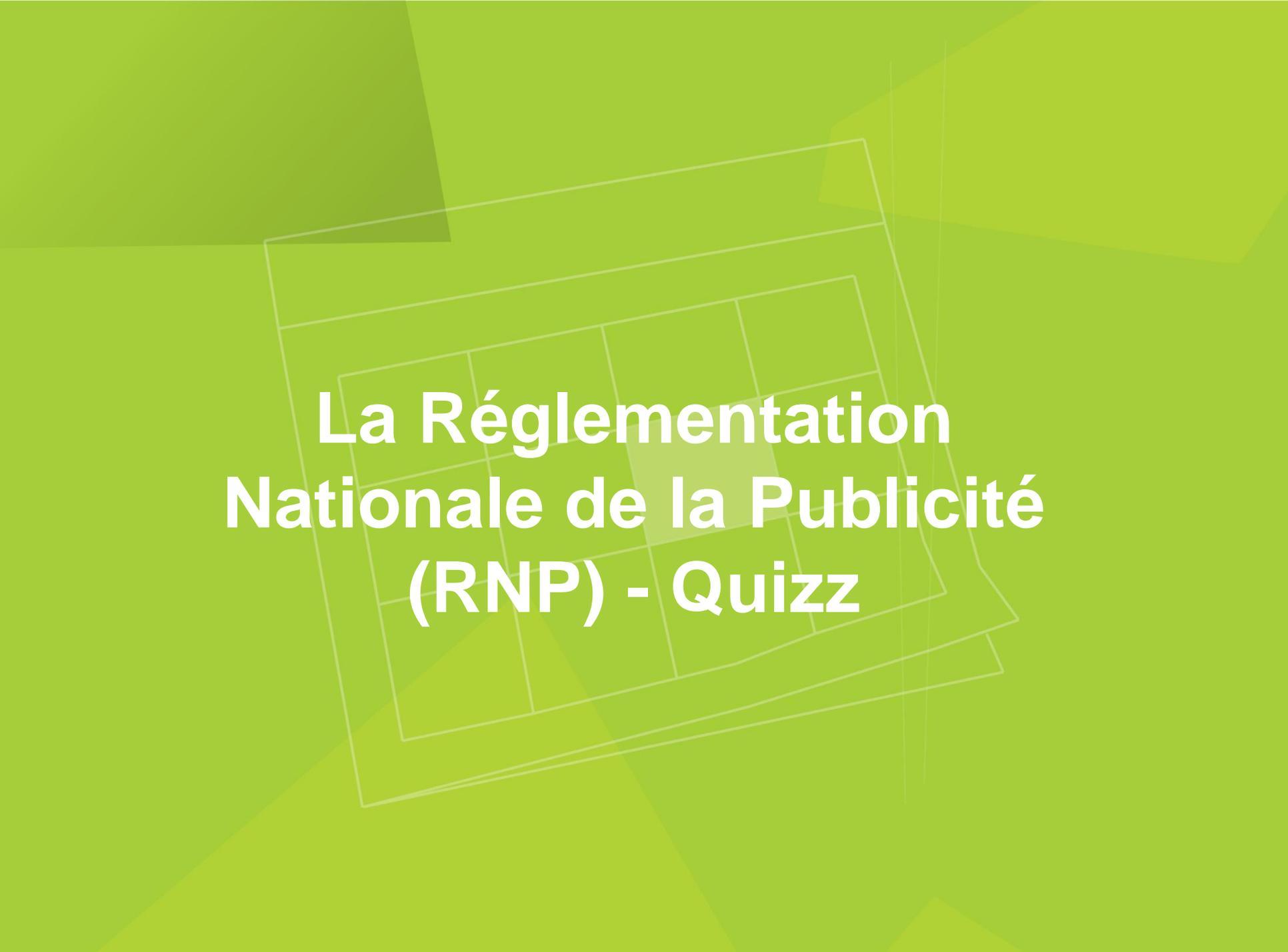
Roanne

Juin 2019

Réunion publique

Organisation de la présentation

- La Réglementation Nationale de Publicité (RNP) - Quizz
- Le projet de Réglementation locale de la Ville de Roanne
- Le diagnostic territorial
- Les grandes orientations



La Réglementation Nationale de la Publicité (RNP) - Quizz

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, existe-t-il un règlement encadrant la publicité en tout point du territoire ?

 OUI

 NON

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, existe-t-il un règlement encadrant la publicité en tout point du territoire ?

 OUI

 NON

Il existe une Règlementation Nationale de Publicité qui s'impose à l'échelle nationale depuis 1902. Celle-ci a subi plusieurs évolutions législatives, la dernière datant du Grenelle de l'Environnement.

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz



De quelle législation relève-t-il ?



LE CODE DE L'URBANISME



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT



LE CODE DE LA ROUTE



De quelle législation relève-t-il ?



LE CODE DE L'URBANISME



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT



LE CODE DE LA ROUTE

Issu de la loi du 29 décembre 1979 et codifié aux articles L.581-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'actuel droit de la publicité extérieure reflète une aspiration environnementale large. En effet, l'article L.581-2 précise que c'est dans le but d'assurer la protection du cadre de vie, que des règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes sont établies.

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, le Règlement National encadre :

Plusieurs choix sont possibles



La publicité extérieure



Les panneaux de signalisation routière



Les prospectus



Les enseignes



La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, le Règlement National encadre :

Plusieurs choix sont possibles



La publicité extérieure



Les panneaux de signalisation routière



Les prospectus

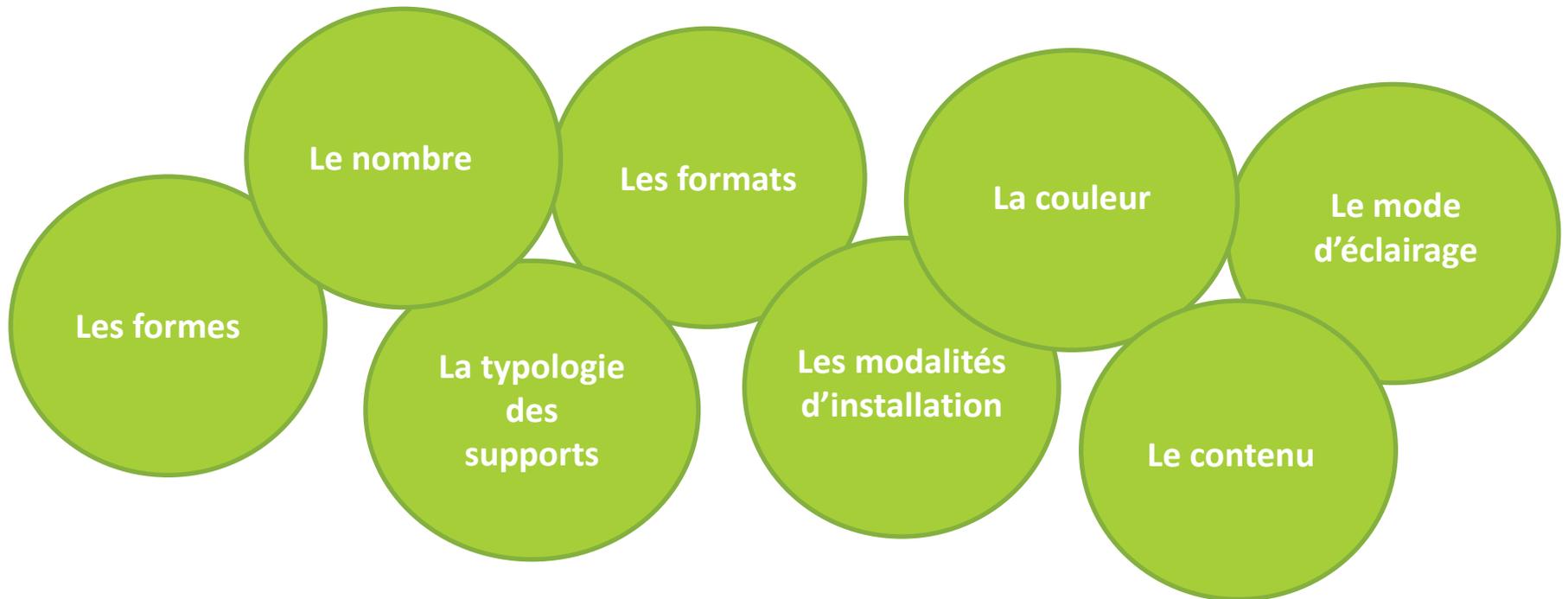


Les enseignes



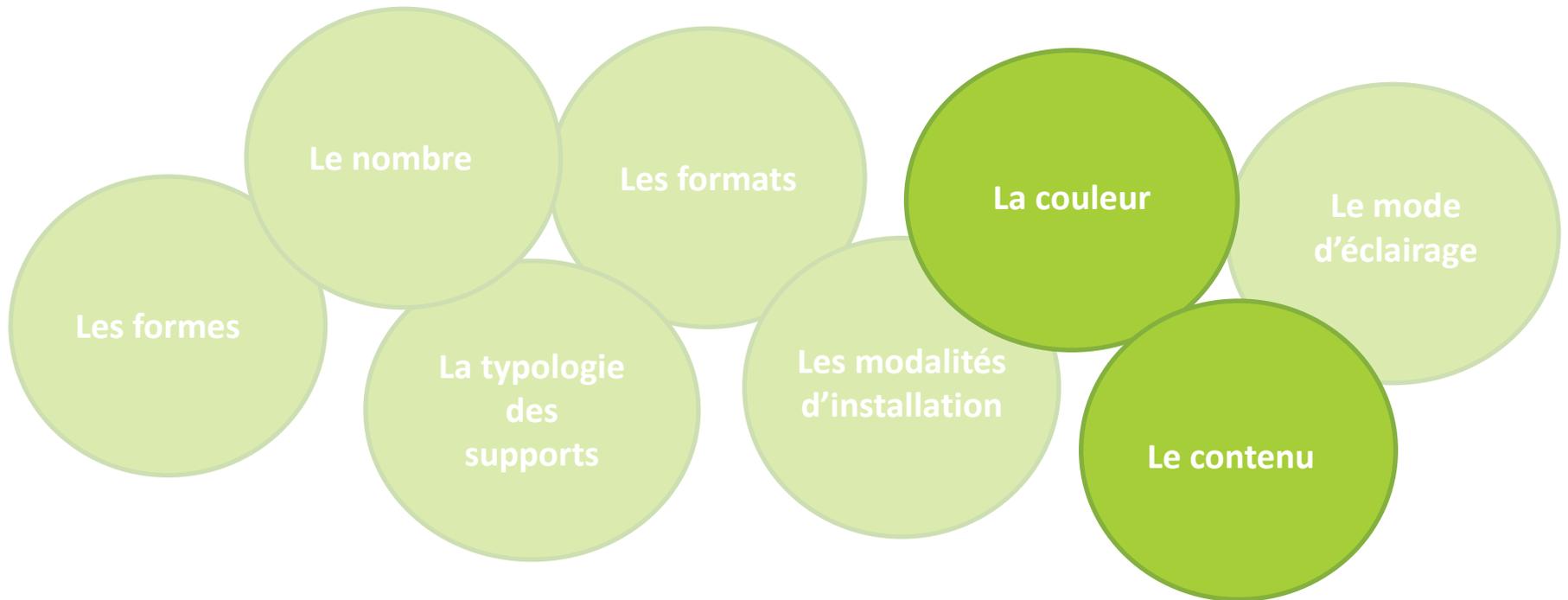
La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

La Réglementation Nationale encadre tous les critères suivants sauf 2. Lesquels ?



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

La Réglementation Nationale encadre tous les critères suivants sauf 2. Lesquels ?



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

Qu'est-ce qui distingue ces 3 types de dispositifs : publicité, enseigne, pré-enseigne ?



LA LOCALISATION SUR LE DOMAINE PRIVE OU PUBLIC



L'OBJECTIF RECHERCHE



LE MODE D'IMPLANTATION

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

PUBLICITE

« Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer l'attention. »



ENSEIGNE

« Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce. Elle peut également être apposée sur le terrain où celle-ci s'exerce. »



PRE-ENSEIGNE

« Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce l'activité déterminée. »



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, les dispositifs ci-dessous sont-ils encadrés par la Réglementation Nationale ?



OUI

NON



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, les dispositifs ci-dessous sont-ils encadrés par la Réglementation Nationale ?



Publicité sur transports en commun

OUI

NON



Publicité sur véhicule

La Réglementation nationale n'encadre pas « la publicité relative à une activité exercée par le propriétaire ou l'utilisateur du véhicule, sous réserve que ce véhicule ne soit pas utilisé à des fins essentiellement publicitaires »
(Art. L.581-15 CE).

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, la Réglementation Nationale encadre-t-elle les dispositifs de manière uniforme sur l'ensemble du territoire ?

OUI

NON



Dispositif situé en agglomération



Dispositif situé hors agglomération



Dispositifs situés dans un périmètre classé (centre ancien)



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, la Réglementation Nationale encadre-t-elle les dispositifs de manière uniforme sur l'ensemble du territoire ?

OUI

NON



Dispositif situé en agglomération



Dispositif situé hors agglomération



Dispositifs situés dans un périmètre classé (centre ancien)



La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

Ces dispositifs sont-ils conformes à la Réglementation Nationale?

 OUI

 NON



Enseigne en toiture à montants visibles



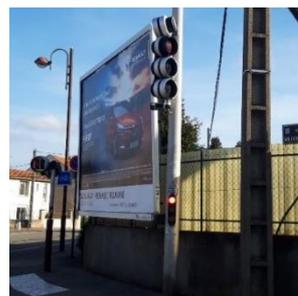
Publicités de plus de 12 m²



Publicité à moins de 0,5 m du sol



Enseigne dépassant de l'égout du toit



Publicité sur clôture non aveugle



Dispositif hors agglomération sur clôture non aveugle

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

Ces dispositifs sont-ils conformes à la Réglementation Nationale?

 OUI

 NON



Enseigne en toiture à montants visibles



Publicités de plus de 12 m²



Publicité à moins de 0,5 m du sol



Enseigne dépassant de l'égout du toit



Publicité sur clôture non aveugle



Dispositif hors agglomération sur clôture non aveugle

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

Ces dispositifs sont-ils conformes à la Réglementation Nationale?

 OUI

 NON

Enseignes



Publicités

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

Ces dispositifs sont-ils conformes à la Réglementation Nationale?

 OUI

 NON

Enseignes



Publicités

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, les Règlements Locaux de Publicité (RLP) ont-ils vocation à remplacer la Règlementation Nationale ?

 OUI

 NON

La Règlementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, les Règlements Locaux de Publicité (RLP) ont-ils vocation à remplacer la Règlementation Nationale ?

OUI

NON

*La Règlementation nationale définit des périmètres d'interdiction relative et d'interdiction absolue de publicité. Un RLP **ne permet pas de déroger aux règles des périmètres d'interdiction absolue**, en revanche, **il permet d'encadrer de manière plus stricte et de déroger aux règles dans les périmètres d'interdiction relative.***

D'après vous, le RLP actuellement en vigueur sur la ville de Roanne restreint la publicité et les enseignes dans quel(s) secteur(s) ?



SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE



DANS LE CENTRE HISTORIQUE



LE LONG DES AXES DE TRANSPORTS



DANS LES ZONES D'ACTIVITES

La Réglementation Nationale de Publicité - Quizz

D'après vous, le RLP actuellement en vigueur sur la ville de Roanne restreint la publicité et les enseignes dans quel(s) secteur(s) ?



SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE



DANS LE CENTRE HISTORIQUE



LE LONG DES AXES DE TRANSPORTS



DANS LES ZONES D'ACTIVITES



Le Règlement Local de la Publicité (RLP), qu'est-ce que c'est ?

Le RLP est un document qui régit la publicité, les enseignes et les pré-enseignes

Les formes

Le nombre :

- Par support
- Par entreprise

La typologie des supports

- en potence
- à plat
- totems...

Les formats

- Surface
- Hauteur
- % / surface commerciale

Les modalités d'installation :

Localisation sur mur, au sol, auvents...

Le mode d'éclairage des dispositifs lumineux

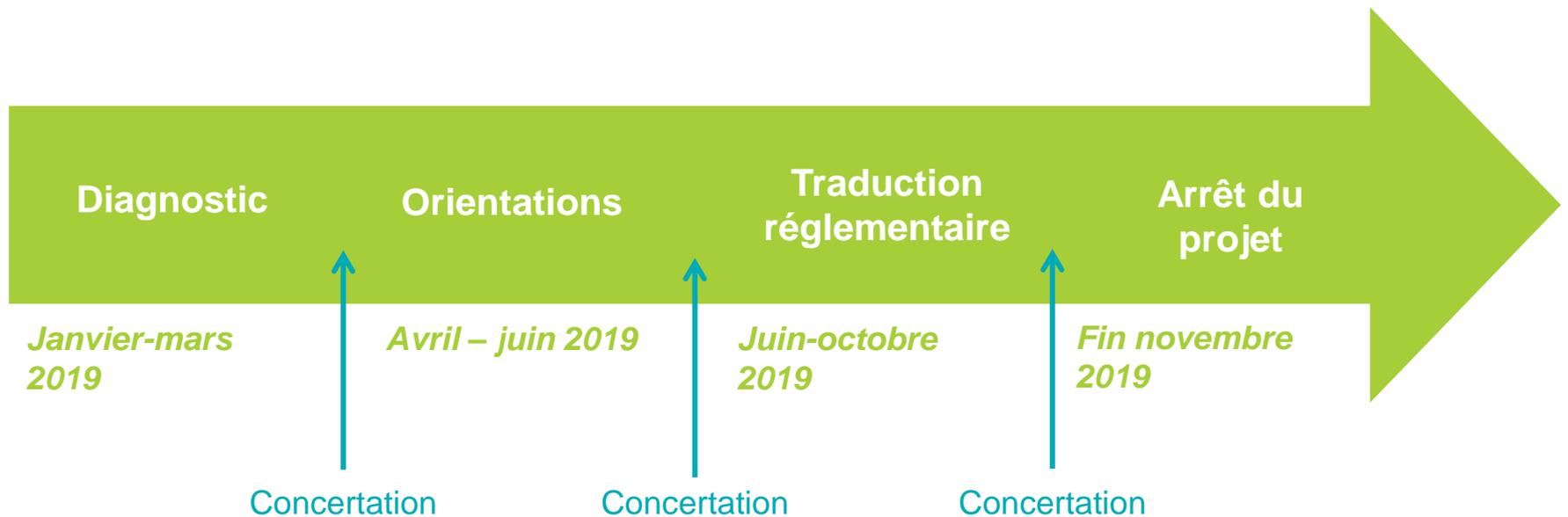
Les compétences et obligations induites par le RLP

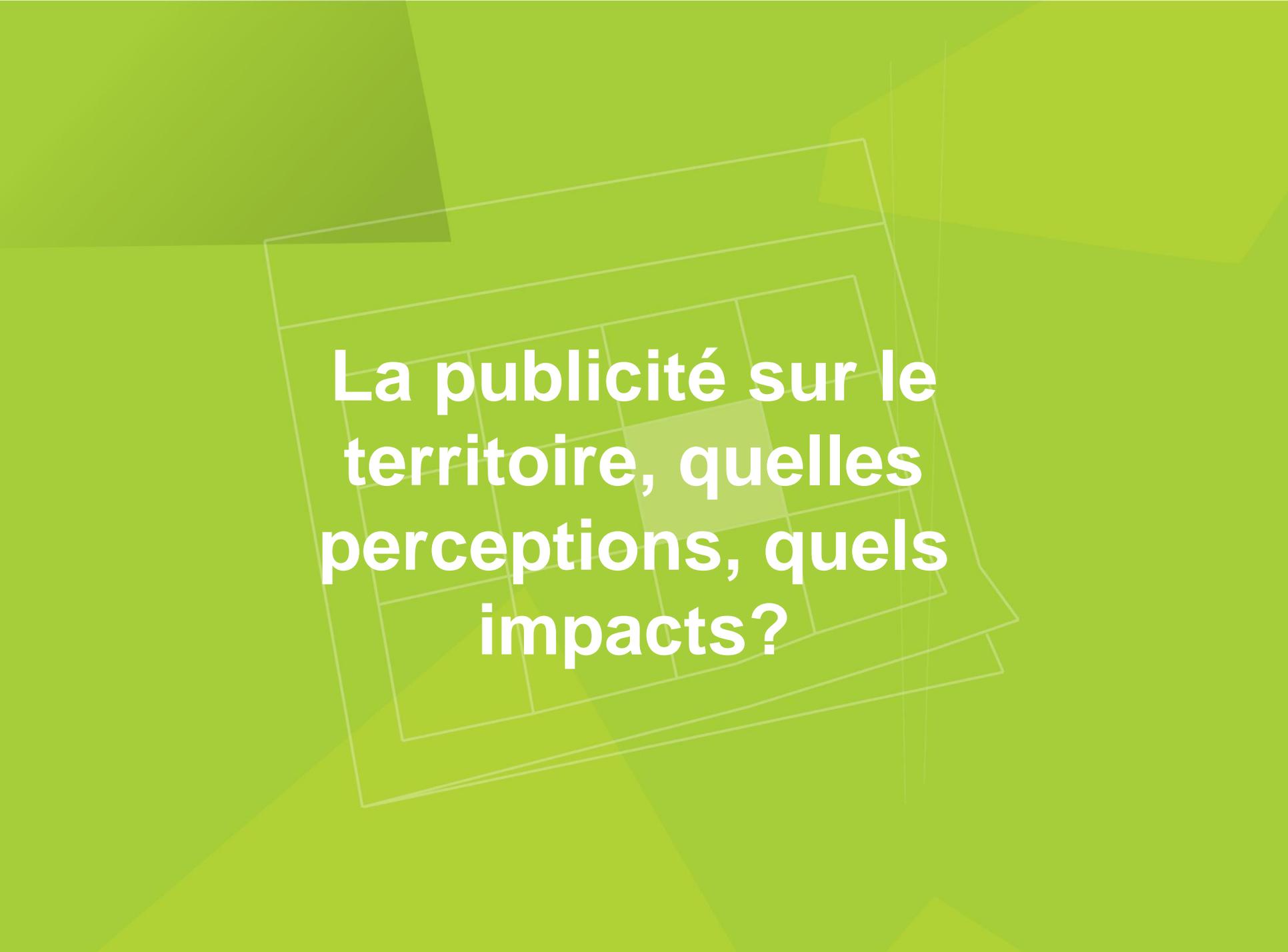
- ➡ L'instruction des demandes et le pouvoir de police sont toujours de compétences communales

- ➡ L'entrée en vigueur du RLP entraîne dès sa publication :
 - **Une obligation de mise en conformité des publicités/pré-enseignes existantes dans un délai de 2 ans**

 - **Une mise en conformité des enseignes existantes dans un délai de 6 ans**

Les étapes du RLP de la Ville de Roanne





**La publicité sur le
territoire, quelles
perceptions, quels
impacts ?**

Synthèse + POINTS POSITIFS



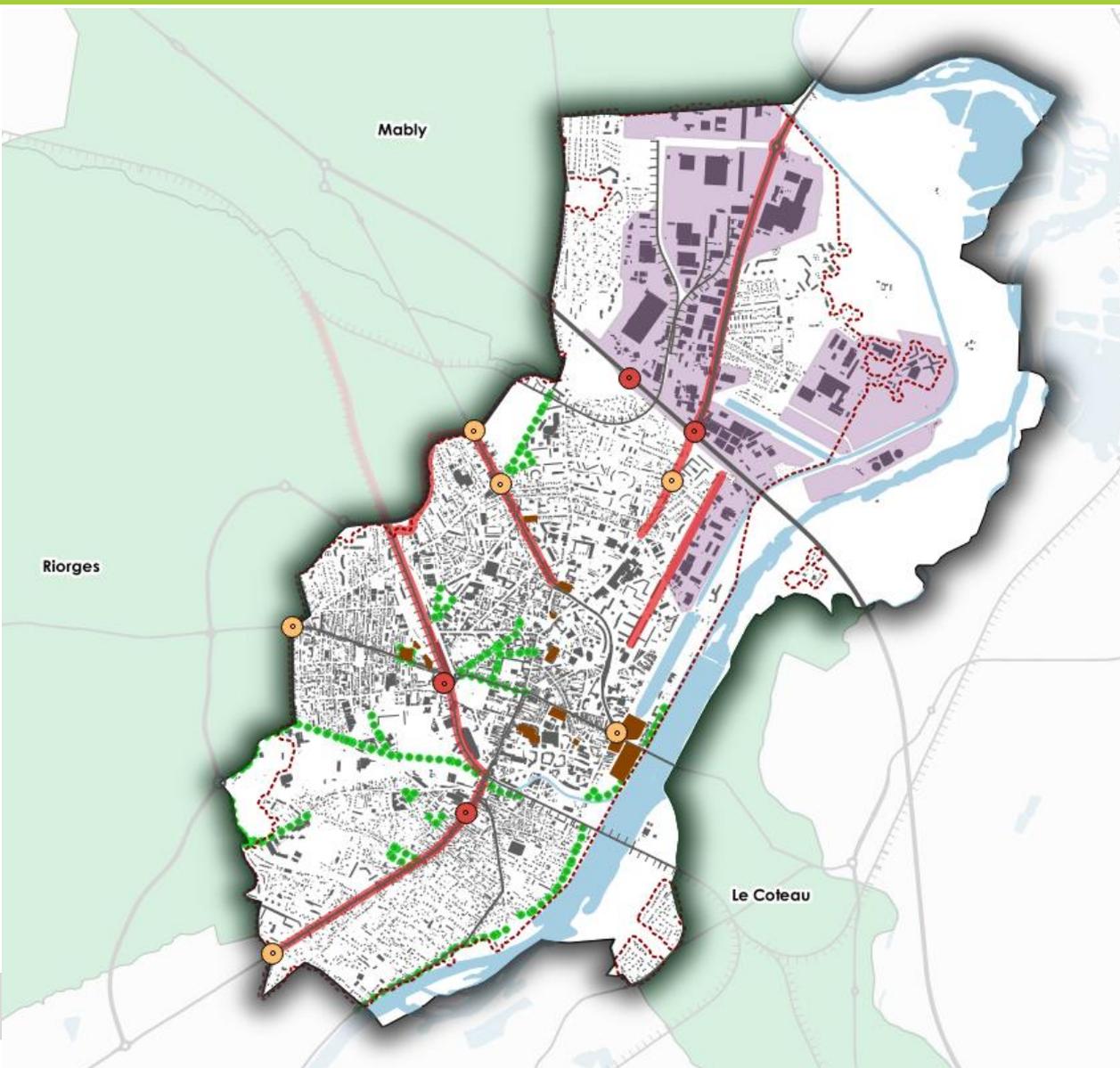
Synthèse - POINTS NÉGATIFS



A 3D wireframe grid of cubes is shown on a green background. The grid is composed of several layers of cubes, with some cubes missing or offset, creating a stepped effect. The text "Les grandes orientations" is overlaid in the center of the grid.

Les grandes orientations

Les enjeux de l'affichage extérieur



Entrées de ville, de potentielles vitrines à valoriser

● Entrées de ville très sensibles à la publicité

○ Entrées de ville sensibles à la publicité

— Axes traversant le cœur de ville

— Axes plus particulièrement sensibles à la publicité

— Axes longeant/traversant des zones à vocation apaisée (espaces publics de qualité, espaces verts, centre historique, bords de cours d'eau)

■ Places publiques accueillant des flux routiers

■ Pôles d'activités à enjeux d'affichage

■ Communes limitrophes plus restrictives en matière de publicité

■ Agglomération roannaise s'étendant sur les ¾ du territoire communal

Le projet politique d'encadrement de l'affichage

Orientation générale

1/ Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages de la commune (**cadre de vie, habitat et loisirs**)

Orientations sectorielles

2/ Valoriser le centre-ville, le patrimoine architectural et paysager ainsi que les pôles touristiques et de loisirs (**tourisme et patrimoine**)

3/ Améliorer l'image perçue de la commune notamment au travers d'entrées de ville et de centre-ville plus qualitatives et un traitement de ses axes (**entrées et dessertes du territoire + entrées dans le centre**)

4/ Améliorer la qualité des zones d'activités (commerciales, industrielles et artisanales) tout en assurant la lisibilité et l'attractivité des pôles économiques

Orientation thématique

5/ Maîtriser les dispositifs numériques



**Des questions? Des
remarques?**

Règlement local de publicité communal

Roanne

Juin 2019

Réunion publique